

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 2Z4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> SUPPLY PAINTER'S FLOATING PLATFORM	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0103-13K116/B	<b>Date</b> 2013-09-24
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0103-13QK116	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$XLV-167-6322	
<b>File No. - N° de dossier</b> XLV-3-36062 (167)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-10-10</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Daylight Saving Time PDT
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Minckler, Mike	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> xlvl67
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 363-0110 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (250) 363-3960
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SEE HEREIN	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 2Z4

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### **PART 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Options
- 1.3 Compte rendu

### **PART 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Manuels Clauses du Guide des CCUA**
- 2.6 Aucun produit de remplacement**

### **PART 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

### **PART 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PART 5 - ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 5.3 Programme de contrats fédéraux

### **PART 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Offre
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée de l'offre à commandes
- 6.5 Responsables
- 6.6 Utilisateurs désignés
- 6.7 Instructions pour la facturation
- 6.8 Instrument de commande
- 6.9 Limite des commandes subséquentes
- 6.10 Priorité des Documents
- 6.11 Sous-traitance et liste de sous-traitant
- 6.12 **Non utilisé** - Certification de soudage
- 6.13 **Conditionnement et étiquetage**
- 6.14 Adresse de livraison
- 6.15 Les Instructions - livraison à Destination d'expédition
- 6.16 Procédures pour la modification de la conception ou de travaux supplémentaires

#### **Liste de Annexes:**

- Annexe A Énoncé des travaux
- Annexe B Feuilles de soumission financière

## **PART 1 - INFORMATIONS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigence de sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité lié à l'exigence

### **1.2 Exigence**

Fournir et livrer un processeur supplémentaire Acquisition d'un (1) chariot pour peinture. conformément à l'exigence figurant à l'annexe A et de la fiche de présentation de candidature financier figurant à l'annexe B

### **1.3 Comptes rendus**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander une réunion d'information sur les résultats de l'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la notification que sa soumission n'a pas réussi. Le débriefing peut soit donné par écrit, par téléphone ou en personne

---

## PART 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées :

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Les 2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

**2.2 Présentation des offres :** Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

**2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes :** Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 2 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin de dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

---

**2.4 Lois applicables**

1. L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.
2. À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

**2.5 Manuels Clauses du Guide des CCUA**

Référence	Titre	Date
A3015T	Certifications	2008-12-12

**2.6 Aucun produit de remplacement**

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

---

## PART 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre de gestion (un [I] exemplaire papier)

Section II: offre financière(un [I] exemplaire papier)

Section III: attestations (un [I] exemplaire papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes; et,
- (c) Inclure les attestations dans une section distincte de l'offre.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre de gestion**

L'offre de gestion devrait être concise et inclure toutes les attestations et les autres documents exigés dans les parties 5 et 6.

#### **Section II: Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement .

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées conformément à la partie 5.

### 3.1 Tableaux des exigences à respecter

#### 3.1.1 Exigences obligatoires de l'offre

Sans égard aux exigences à respecter ailleurs dans la présente Demande d'offre à commandes, les éléments suivants sont les seuls éléments à produire obligatoirement et à joindre aux documents d'offre au moment de la clôture de la demande de soumissions. Les éléments suivants sont obligatoires et l'offrant doit produire chacun d'eux pour que son offre soit jugée recevable.

Point	Description	Rempli et joint
1	<b>Document de demande d'offre à commandes, partie 1, rempli et signé</b>	
2	<b>Offre financière, Annex B, FEUILLES DE SOUMISSION FINANCIÈRE</b>	
3	Fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs ou dans le cas des entreprises individuelles, le nom du propriétaire, <b>conformément à l'article 5.1</b>	

### 3.1.2 Exigences complémentaires de l'offre

Si les renseignements complémentaires suivants à l'offre ne sont pas fournis avec l'offre, ils seront demandés par le responsable de l'offre à commandes à l'offrant, qui devra les produire dans les 24 heures suivant la présentation d'une demande écrite à cet effet.

Point	Description	Rempli et joint	À transmettre sur demande du responsable de l'offre à commandes
1	Changements aux lois applicables (s'il y a lieu) selon l'article 2.4		
2	Code de conduite article 5-2. 1 - fournir une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement des administrateurs du soumissionnaire ou dans le cas d'une entreprise individuelle, le nom du propriétaire		
3	Attestation du PCF selon l'article 5.2		
4	Liste des noms complété par l'article 6.5.4		

---

## **PART 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes les informations demandées dans l'appel d'offres en vue d'une évaluation complète à faire.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Tous les détails sur les marchandises contenues dans l'exigence, attachés à l'annexe A sont obligatoires. Pour que la soumission d'un soumissionnaire se trouve recevable, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre technique que les marchandises proposés respectent ou dépassent les spécifications techniques indiquées et qu'il n'y a aucun écart.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

L'offre financière du soumissionnaire sera examinée pour déterminer si elle est conforme aux exigences de la demande.

### **4.2 Méthode de sélection**

SACC Clause manuel A0069T base de sélection 2007-05-25

---

**PART 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

**5.1 Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes****5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une offre, l'offrant atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2003 en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

**5.2 Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes:**

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

**5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-13K116/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36062

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlv167

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0103-13QK116

---

## PART 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent aux et font partie de tout contrat résultant de l'appel d'offres

### 6.1 Exigence de sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Offre:

Fournir et livrer des processeur Acquisition d'un (1) chariot pour peinture. conformément à l'exigence figurant à l'annexe A et de la fiche de présentation de candidature financier figurant à l'annexe B

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010 A (2013-04-25) Conditions générales-biens ou Services (complexité moyenne), s'appliquent aux et font partie du contrat.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Livraison à la destination sera rempli de  X  semaines (ARO) après réception de la commande. (À remplir par l'autorité contractante à l'attribution du contrat)

L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante désignée à l'article 6.5.1 lorsque les marchandises ont été expédiées. En outre, l'entrepreneur doit fournir les détails d'expédition pour permettre l'envoi à être suivi.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes :

Le responsable de l'offre à commandes est :

Mike Minckler

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Region du Pacifique, Approvisionnements - Marine

401, 1230 Government Street,

Victoria, BC, V0W 3X4

Téléphone: 250-363-0110 Facsimilé: 25-363-3960

Courriel : michael.minckler@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Doug Kimmett

Téléphone: 250 363- 4950

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Responsable de l'inspection

Le responsable technique sera le responsable des inspections et le représentant de l'assurance qualité (RAQ). Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement. Toute communication avec l'entrepreneur concernant la qualité des travaux exécutés en vertu du présent contrat doit être entrepris par la correspondance officielle par l'autorité contractante.

### 6.5.4 Représentant de l'offrant

Noms et numéros de téléphone des personnes autorisés à recevoir des commandes subséquentes à cette offre à commandes:

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro Téléphone: \_\_\_\_\_

Numéro Facsimilé: \_\_\_\_\_

Adresse courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme en conformité avec le tableau des prix fermes indiqués à l'annexe B. Les droits de

douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

### 6.6.2 **Clauses du guide des CCUA**

C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1000C	Paiement unique	2008-05-12
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 6.6.3 **Aucun produit de remplacement**

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

### 6.7 **Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

2. **Les factures doivent être libellés à :**

3. **La facture originale doit être envoyée pour vérification à :**

Public Works and Government Services Canada  
Pacific Region, Acquisitions, Marine  
401-1230 Government Street  
Victoria, B.C. V8W 3X4 Attention: Mike Minckler

### 6.8 **Attestations**

6.8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.9 **Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) l'annexe A, besoin ;
- (d) l'annexe B, base de paiement ;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de la soumission), telle que modifiée le \_\_\_\_\_ (insérer la ou les date(s) de la ou des modification(s) s'il y a lieu).

**6.11 Contrats de sous-traitance et liste de sous-traitant**

L'autorité contractante doit être avisée par écrit de toute modification de la liste des sous-traitants avant de commencer les travaux. Lorsque l'entrepreneur sous-traite le travail, une copie de l'ordre d'achat de sous-traitance doit être transmis à l'autorité contractante. En outre, l'entrepreneur doit surveiller l'avancement des travaux sous-traités et informer l'autorité d'Assurance de la qualité sur les scènes pertinentes des travaux pour permettre l'inspection lorsque jugé nécessaire par l'autorité d'Assurance de qualité.

**6.12 Non utilisé Certification de soudage****6.13 Conditionnement et étiquetage**

Le conditionnement et l'étiquetage doivent être conforme à la norme d'excellence du fabricant pour le moyen de transport employé en vue d'assurer que la marchandise arrive en parfait état à destination.

**6.14 Adresse de livraison**

Tout le matériel doit être livré à la destination finale:  
CFB Esquimalt, Victoria, B.C. V9A 7N2

**6.15 Instructions d'expédition - livraison à destination**

1. Les marchandises doivent être expédiées à la destination précisée dans le contrat et livrés CIP (assurance-Port payé) pour les destinations conformément à l'article 6.14 Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance entrepreneur commercial.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-13K116/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36062

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlv167

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-13QK116

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
  3. L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante lorsque le transfert a été expédié en vue de la livraison et doit fournir des détails d'expédition sous la forme de numéros de connaissance traçables, ou autres informations utiles.

---

## ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS

### 1.0 Portée

**1.1 But :** Acquisition d'un (1) chariot pour peinture et possibilité d'en acheter un deuxième dans les douze mois suivant l'achat du premier.

**1.2 Contexte (facultatif) :** Les membres d'équipage utilisent des chariots pour peinture à bord du navire pour effectuer des travaux mineurs de nettoyage de la coque et d'application de peinture.

### 2.0 Exigences

Les chariots pour peinture doivent être stables et assez robustes pour servir de plate-forme sur laquelle pourront se trouver deux ou trois membres de l'équipage. En voici les spécifications :

- quatorze (14) pi de longueur sur 12 pi de largeur
- tirant d'eau suffisant pour assurer la stabilité des membres de l'équipage travaillant sur le pont
- Le pont doit pouvoir contenir un produit liquide et permettre une vidange lorsqu'on ne s'en sert pas pour appliquer de la peinture.
- points de levage assez résistants pour permettre le levage du ponton refouleur
- quatre taquets servant à fixer des cordages en place
- Les membres de l'équipage doivent pouvoir se tenir sur la plate-forme, afin d'accomplir des tâches, d'appliquer de la peinture et de préparer du matériel.
- Les chariots doivent être constitués d'un produit d'ingénierie présentant les caractéristiques suivantes : résistant à la corrosion, résistant à la décomposition, résistant aux rayons UV sans enduits, résistant à la détérioration des produits pétroliers, résistant à l'accumulation de salissures marines et facile à nettoyer.
- Les chariots pour peinture ne doivent nécessiter aucune maintenance pendant au moins dix ans.
- défenses en caoutchouc ne laissant pas de traces sur les quatre côtés

L'entrepreneur doit posséder une gamme de produits éprouvés, qui satisferont aux exigences si on leur apporte des modifications minimales.

Les produits doivent être semblables au dessin joint.

Toutes les garanties implicites qui s'appliquent doivent être soumises.

Toutes les soumissions doivent comprendre l'expédition et la livraison à la BFC Esquimalt.

### 3.0 Éléments livrables

Le chariot pour peinture doit être livré au plus tard le 14 février 2014

## ANNEXE B - FEUILLES DE SOUMISSION FINANCIÈRE

### B1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, CIP (portpayé assurance) vers la destination conformément à l'article 6.14 (Incoterms 2000) pour les marchandises.

Point	Description	Unitaire reUni	Prix unitaire	Qty	Étendu Prix
a.	conformément à l'annexe "A" numéro 1	Éa.		1	\$ _____
b.	Prix pour la destination de CIP (Incoterms 2000) au destinataire conformément à l'article 6.14 d'expédition de marchandises pour un prix ferme				\$ _____
c.	Prix total pour l'évaluation (ligne a + b + c) TVH exclue pour un prix ferme de :				\$ _____

### B2- Livraison

- a. Bien que la livraison soit demandée pour le 14 February, 2014. la meilleure date de livraison qui peut être offerte est \_\_\_\_\_ semaines après réception du contrat.
- b. Comme la date de livraison est une partie essentielle de ce contrat, sauf en cas de retard justifiable, notifiée conformément à l'article 7 (Retard justifiable) de 2010, l'incapacité à communiquer tout changement au calendrier de livraison spécifié dans ce contrat portera préjudice au Canada et seront, à la discrétion du Canada, impliquent soit:
  - i. Résiliation du contrat  
Conformément aux conditions générales 2010 l'article 6 (Rigueur des délais) et l'article 23 paragraphe 4, (Manquement de la part de l'entrepreneur), l'entrepreneur demeure redevable envers le Canada des pertes et des dommages subis par celui-ci en raison du manquement ou de l'événement sur lequel l'avis était fondé, y compris l'augmentation du coût, pour le Canada, de l'exécution des travaux par quelqu'un d'autre. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada la portion de toute avance non liquidée à la date de la résiliation ; ou
  - ii. Modification de contrat  
Date de livraison(s) ne sera pas prolongé, sauf si une compensation appropriée pour le Canada est offerte par l'entrepreneur. Cela pourrait être fait par un ajustement du prix, la garantie et / ou services fournis.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-13K116/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36062

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlv167

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-13QK116

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Quelconque des mesures ci-dessus appliqué sera connecté par rapport au rendement entrepreneur. Insuffisance des résultats, pourrait empêcher un contractant pour une période de temps de soumissionner pour des besoins futurs.